

1. PACQ 2024-2029

TYPE DE CRITERE ET ITEMS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
--------------------------	----------------	--------	-------------------

Critères impératifs cotés 1, 2 ou 3.

CRITERES IMPERATIFS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
2.2.1. les professionnels soutiennent la liberté d'aller et de venir de la personne accompagnée	1. Les dispositions concernant les mesures restrictives à la liberté sont partiellement sécurisées. Le contrat de séjour est générique pour toutes les typologies d'hébergement. Il n'existe pas d' avenant au contrat concernant les dispositions des bracelets anti-fugue ou les mesures limitatives de liberté.	Créer un avenant au contrat de séjour concernant les bracelets anti-fugue et les mesures limitatives de liberté.	Kohler Robert Matz Vicky Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal
	2. Les projets d'accompagnement personnalisé (P.A.P.) ne prévoient pas explicitement les mesures compensatoires à la limitation de la liberté d'aller et venir.	Intégrer dans le document P.A.P. les « mesures limitatives de liberté (ex : bracelet anti-fugue) » et « mesures compensatoires à la limitation de la liberté d'aller et venir ».	Kohler Robert Matz Vicky Morel Nathalie Rivière Pascal Ringler Véronique
Critère 2.2.5 : Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée	3. Le formulaire de droit à l'image ne permet pas d'exprimer explicitement le refus, il est inclus au contrat de séjour de manière définitive	Créer le formulaire du droit à l'image et l'intégrer au processus d'admission	Jenny Muriel Rivière Pascal Sanjuan Isabel
Critère 2.2.6 : L'ESSMS favorise l' exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4. Les contrats de séjour ne prévoient pas explicitement l'élaboration et la co-construction des projets d'accompagnement personnalisé (P.A.P.).	Expliciter dans le contrat de séjour l'élaboration et la co-construction du P.A.P. : création de l'Avenant au contrat de séjour (voir annexe 3 « Avenant au contrat de séjour » du Protocole du Projet personnalisé)	Kohler Robert Matz Vicky Rivière Pascal Sanjuan Isabel
	5. Les projets personnalisés (P.A.P.) ne sont pas formellement co-construits ni validés par les personnes accompagnées.	Assurer la co-construction du P.A.P. par les personnes accompagnées et formaliser leur validation [idem critère 1.6.2.]	Kohler Robert Matz Vicky Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal
	6. Les directives anticipées ne sont pas formellement identifiées sur le	Formaliser le recueil des DA sur le formulaire dédié. Formaliser son utilisation et sa diffusion dans le Protocole du Projet personnalisé.	Jenny Muriel Kohler Robert Dr. Kohser Pierre

1. PACQ 2024-2029

TYPE DE CRITERE ET ITEMS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
	formulaire dédié sauf pour un résident.		Matz Vicky Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal Sanjuan Isabelle
	7. Les formulaires personnes de confiance sont partiellement sécurisés avec pour certains résidents la désignation de plusieurs personnes de confiance .	Action 1 : Formaliser le formulaire « Personne de confiance » afin qu'une seule personne de confiance soit désignée sur ce formulaire dédié. Action 2 : Formaliser son utilisation et sa diffusion dans le Protocole du Projet personnalisé.	Kohler Robert Matz Vicky Morel Nathalie Rivière Pascal Ringler Véronique Sanjuan Isabelle
3.11.1 : L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	8. Absence de formalisation d'un plan de prévention des situations de maltraitance et de violence , coconstruit avec les professionnels.	Formaliser un plan de prévention des situations de maltraitance et de violence qui est coconstruit avec les professionnels 1. Voir Décret du 29 février 2024 (réalisation : 26/09/2024) 2. examiner notre Protocole Maltraitance et l'actualiser au regard de la réglementation et de ce projet (réalisation : 26/09/2024) 3. conception du Plan de prévention et de lutte contre la maltraitance - Identifier avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence - Définir un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence <u>au regard des risques identifiés</u> UVP : réalisation : Livret d'accueil UVP Les Roseaux : 31/12/2024 4. WINSERVEUR/PROTOCOLES/RBBP-HAS : ouverture fichier Maltraitance et violence et dépôt documentaire	Jenny Muriel Matz Vicky Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal
3.12.2 : L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes (les personnels)	9. Il est difficile en absence de transmissions ciblées de mesurer les retours faits en pluridisciplinaires sur le traitement des plaintes et réclamations.	Concevoir un support d'information pour le retour fait en pluridisciplinaire des plaintes et des réclamations (Winserveur) et formaliser ce processus dans le PR « Maîtriser les événements indésirables, traiter les réclamations, et engager les actions correctives et préventives »	Jenny Muriel Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal
	En absence de communication au CVS , ce retour est difficile à identifier.	Projet non traité par décision institutionnelle	-

1. PACQ 2024-2029

TYPE DE CRITERE ET ITEMS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
3.12.3 : Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.	10. La traçabilité du travail d'analyse et de réflexion pluridisciplinaire est très partielle.	Actualiser le PR « Maîtriser les événements indésirables, traiter les réclamations, et engager les actions correctives et préventives » pour assurer la traçabilité du travail de réflexion pluridisciplinaire au moyen du protocole dédié a. établir/comprendre la distinction légale entre plainte et réclamation b. actualiser le formulaire d'enregistrement c. réaliser la traçabilité du travail de réflexion pluridisciplinaire au moyen du protocole dédié	Jenny Muriel Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal
3.13.2 : L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes .	CVS : absence de cette notion dans les trois derniers compte rendus mis à disposition. Absence de réponse de la part des membres rencontrés.	Projet non traité par décision institutionnelle	-
3.13.3 : Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.	11. Insuffisance de formalisation du processus et de la participation des professionnels qui s'adressent à la Cadre pour déterminer si la déclaration d'EI doit être réalisée.	Améliorer la formalisation: modification du PR EI intégrant ces modalités de participation des professionnels. Diffusion de la fiche de déclaration sur WINSERVEUR/PROTOCOLES et mails d'information et de sensibilisation.	Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal
3.14.1 : L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	12. La co-construction du Plan bleu avec les équipes est partielle. CVS : Absence de cette notion dans les trois derniers compte rendus mis à disposition. Absence de réponse de la part des membres rencontrés.	- Organiser et émarger le « Groupe de travail sur la présentation et la co-construction du PCA et du Plan Bleu » - Transmission à l'ARS : conservation du mail et enregistrement de la date dans la fiche d'action - Présenter le Plan Bleu et le PCA (communication adaptée aux personnes âgées, présentation des principes directeurs)	Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal

Critères standards cotés 1, 2.

CRITERES STANDARDS cotés 1, 2	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
1.5.1 : La personne accompagnée participe aux instances	13. Informer les résidents du CVS et du nom des représentants du CVS	Mettre en place un mode d'information sur l'existence et la fonction du CVS et sur sa composition.	Geiger Isabelle Jenny Muriel Rivière Pascal

1. PACQ 2024-2029

TYPE DE CRITERE ET ITEMS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
collectives ou à toutes autres formes de participation. (CVS, enquête satisfaction)	14. Les membres du CVS ne sont pas concertés pour les questions en amont de la réunion, les ordres de jour sont élaborés par la direction, il n'y a pas de recherche des questions à mettre dans l'ordre du jour auprès des personnes accompagnées. Certaines questions sont posées en direct lors des réunions.	Identifier un professionnel rencontrant les membres du CVS pour recueillir leurs questions. Etablir un ordre du jour concerté avec les membres du CVS	Geiger Isabelle Jenny Muriel Rivière Pascal
	15. Informer les résidents des moyens d'accès aux résultats de l'enquête satisfaction annuelle	Concevoir un document informant les résidents de l'accessibilité des résultats de enquêtes satisfaction sur le présentoir de l'accueil. (ex : affiché dans les ascenseurs avec le programme des animations ou sur le programme – bas de page). Archiver ce document comme élément de preuve pour l'évaluation Information verbale par l'animatrice. Diffuser les résultats de l'enquête satisfaction aux personnels sur WINSERVEUR/PROTOCOLES et les en informer par courriel (réalisation 31/10/2024)	Geiger Isabelle Jenny Muriel Rivière Pascal Sanjuan Isabelle
1.5.2. La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	16. Afficher et diffuser les compte rendus du CVS	Affichage des CR du CVS [IDEM : 1.5.1. / 1.5.2 / 1.5.3.] Réunion 16/07/2024 : propositions d'actions : * PPT Télé Roselière * Accueil : utiliser le présentoir : 10 exemplaires Diffuser le CR imprimé aux résidents qui peuvent le lire * en faire un résumé avant une animation	Geiger Isabelle Jenny Muriel Rivière Pascal

Critères standards cotés 3.

CRITERES STANDARDS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
1.2.1 : La personne accompagnée et son entourage sont	17. Présenter les nouveaux professionnels à la	Présentation du nouveau professionnel par le cadre ou par un collègue désigné.	Eber Cédric Geiger Isabelle Morel Nathalie

1. PACQ 2024-2029

TYPE DE CRITERE ET ITEMS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.	personne accompagnée.		Ringler Véronique Rivière Pascal Schultz David
1.2.7 : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.	18. Les professionnels ont une connaissance partielle des outils de la loi du 2 janvier 2002 et du cadre juridique des droits. Absence de formation ou sensibilisation spécifiques aux droits des personnes accueillies : sensibiliser et former les professionnels aux outils de la loi du 2 janvier 2002 et aux droits des personnes accueillies.	Création d'un document support « Outils de la loi du 2 janvier 2002 et droits et libertés des personnes accueillies » (réalisation 16/09/2024) Diffusion du support sur WINSERVEUR et affichage (réalisation 16/09/2024) Mail des documents obligatoires transmis aux nouveaux agents : suppression synthèses RBPP Anesm qui sont remplacés par ce document synthétique (réalisation 31/10/2024).	Jenny Muriel Rivière pascal
1.3.2 : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée. (CVS)	19. Les professionnels ne connaissent pas les membres du CVS et n'ont pas accès aux comptes-rendus.	WINSERVEUR/PROTOCOLES : créer un fichier comptes-rendus du CVS (réalisation : 02 juillet 2024) WINSERVEUR/PROTOCOLES : créer un fichier « membres du CVS » (réalisation : 25/10/2024) Envoyer un mail informant de la diffusion de la liste (réalisation 31/10/2024) Affichage du nom des membres du CVS (réalisation 31/10/2024) Modification du mail d'accueil des nouveaux salariés : mention WINSERVEUR et documents disponibles (réalisation 31/10/2024) Diffusion du compte-rendu du CVS du 13 mars 1025 aux salariés (27/03/2025)	Muriel Jenny Rivière Pascal
	20. Les professionnels n'incitent pas les résidents à s'intéresser aux délibérations du CVS	Désigner un responsable pour communiquer auprès des résidents sur le CVS (animation/animatrice)	Muriel Jenny Pascal Rivière Geiger Isabelle

1. PACQ 2024-2029

TYPE DE CRITERE ET ITEMS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
--------------------------	----------------	--------	-------------------

Critères du CPOM.

CRITERES : CPOM	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
	Axe 1 : améliorer le pilotage de la gestion des ressources humaines	Action 1 : Poursuivre l'organisation de la qualification des personnels au regard de leurs missions par le biais de la formalisation d'un plan de formation pluriannuel	Morel Nathalie, Ringler Véronique, Rivière Pascal
		Action 2 : Poursuivre la démarche d'attractivité des métiers en tension de l'EHPAD	Morel Nathalie, Ringler Véronique, Rivière Pascal
		Action 3 : Formaliser et déployer un plan d'action d'amélioration de la QVT	Matz Vicky Rivière Pascal Seewald Benoît
	Axe 2 : Adapter l'offre d'accompagnement aux besoins de la personne âgée	Action 1 : Formaliser un projet pour la prise en charge et l'accompagnement des PHV	Dr. Carnein Stéphane Rivière Pascal
		Action 2 : viser un taux d'admission plus important en séjour temporaire et mettre en place des actions de communication spécifiques.	Comité de direction
	Axe 3 : Améliorer la qualité et organiser l'individualisation de l'accompagnement	Action 1 : Poursuivre la démarche qualité en organisant l'individualisation et l'adaptation de l'accompagnement aux besoins spécifiques de chaque résident, notamment par la formalisation et l'actualisation d'un projet personnalisé	Matz Vicky Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal
		Action 2 : Actualiser le PACQ et s'assurer de la mise en œuvre des actions	Rivière Pascal
		Action 3 : Actualiser le Projet d'établissement	Rivière Pascal
	Axe 4 : Prévention de la perte d'autonomie	Action 1 : Poursuivre les actions de prévention, notamment sur les volets de la dénutrition, de l'APA (activités physiques adaptées), de la santé bucco-dentaire et des déficiences visuelles	Bouché Anouck Dr. Kohser Pierre Morel Nathalie Muller Elodie Ringler Véronique
		Action 2 : Poursuivre l'organisation de la vaccination, notamment antigrippale et COVID pour les personnels ainsi que pour les résidents	Dr. Carnein Stéphane Jacquat Cathy Dr. Kohser Pierre Morel Nathalie Ringler Véronique Rivière Pascal

1. PACQ 2024-2029

TYPE DE CRITERE ET ITEMS	Axe de progrès	Action	Groupe de travail
	Axe 5 : Développer une offre de service adaptée aux besoins des aidants de la personne âgée	Action 1 : Poursuivre le repérage et l'accompagnement des aidants en situation de fragilité	Da Conceicao Lydia Dr. Kohser Pierre Morel Nathalie Matz Vicky Ringler Véronique Rivière Pascal
		Action 2 : Poursuivre le répit des aidants, en articulation avec une plateforme de répit afin de déployer des actions à destination des aidants.	Ringler Véronique Rivière Pascal
	Axe 6 : Organiser et optimiser le recours à l'hospitalisation des personnes âgées	Action 1 : Poursuivre le partenariat avec les HCC et le CDRS afin de garantir une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de la personne âgée.	Dr. Stéphane Carnein Kohler Robert Morel Nathalie Ringler Véronique
		Action 2 : Maintenir les modalités d'admission directe des résidents en cas d'hospitalisation sans passage aux urgences	Dr. Stéphane Carnein Kohler Robert Morel Nathalie Ringler Véronique
		Action 3 : Poursuivre l'anticipation de la sortie d'hospitalisation.	Dr. Stéphane Carnein Kohler Robert Morel Nathalie Ringler Véronique